

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID: 003-210301388-20221220-SDEROUTEBERT-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 9 DÉCEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE
9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux Le Treize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES, M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS, Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. M. MAHIEU.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 22 PRESENTS : 16 VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

Absent:

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET: SDE03 DISSIMULATION DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DE BERT.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public – Route de Bert.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à 47 170 € pour les travaux de dissimulation des réseaux et à 9 235 € pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : Il restera 14 151 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 6 003 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.

Le Conseil, entendu les explica Reçu en préfecture le 22/12/2022 nt et après en avoir délibéré, décide à l'unan publié le

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

- ID: 003-210301388-20221220-SDEROUTEBERT-DE - d'approuver le plan de financement des travaux désignés cidessus, présenté par Monsieur le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2023,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 14 151 € étalé sur 5 ans soit 2 931 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux et 6 003 € étalé sur 5 ans soit 1 243 € / an pour l'éclairage public lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat en 2024, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

> Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le 2 DEC. 2022

Publié ou Notifié

2 0 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission

le:



Le Maire,





Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

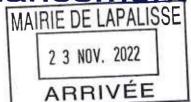
ID: 003-210301388-20221220-SDEROUTEBERT-DE

Publié le

Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n°: 20220157 **LAPALISSE** Commune de :

Dissimulation des réseaux "Route de Bert"



Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
 Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions Fourreaux pour passage des câbles électriques 			
 Gaines pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie Organes de réseau électrique, 			
chambres de tirage réseau télécom éventuelles - Pose des câbles de branchement sur domaine privé - Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage - Déroulage des câbles distribution publique électrique basse			
et éventuellement moyenne tension - Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel - Dépose des réseaux existants	47 170	33 019	14 151
Total	47 170 €	33 019 €	14 151 €

(*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis) Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5,10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

☐ Pas d'étalement : 14 151 € sur la cotisation de l'année prochaine

☐ Etalement sur 5 ans : 2 931 € sur la cotisation des 5 prochaines années

☐ Etalement sur 10 ans : 1 541 € sur la cotisation des 10 prochaines années ☐ Etalement sur 15 ans : 1 146 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette

clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

Le Maire

2 0 DEC. 2022



Yzeure, le 14 Novembre 2022

Yves SIMON

Président du SDE 03

acco**rd de v**otre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué) Validité de ce docum

Envoyé en préfecture le 22/12/2022 Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID: 003-210301388-20221220-SDEROUTEBERT-DE



Descriptif des travaux

Dossier n°:

20220158

Commune de :

LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Route de Bert"



Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
 Fourniture et pose de 3 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m équipé d'une crosse avancée 1m et de la lanterne existante sur poteau béton (le tout peint RAL 7035) 	3 980	1 393	2 587
- Fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 210m	5 255	1 839	3 416
		190	
Total	9 235 €	3 232 €	6 003 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

☐ Pas d'étalement :

6 003 € sur la cotisation de l'année prochaine

🉇 Etalement sur 5 ans :

1 243 € sur la cotisation des 5 prochaines années

☐ Etalement sur 10 ans :

654 € sur la cotisation des 10 prochaines années

☐ Etalement sur 15 ans:

486 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, DE LA Numents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette

nancement correspondant.

clause est susception A lapaus

Le Maire

7 N DEC. 2

Yzeure, le 14 Novembre 2022

Yves SIMON Président du SDE 03

